



## DECLARATION LIMINAIRE

### Commission Administrative Paritaire catégorie B du 16 janvier 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs,

Nous sommes réunis pour la première CAP des fonctionnaires de catégorie B de l'année 2025. Nouvelle année, mêmes problématiques qu'en 2025. Les années se suivent et se ressemblent, malheureusement pour les fonctionnaires du MINARM. Durant cette session nous traiterons des recours CREP 2023. Sur la base de quel CREP les agents seront-ils reçus en entretien cette année ?

Si le salaire des agents publics est assuré par le comptable public, notre inquiétude est renforcée par la Direction du Budget qui demande un gel de toutes les autres mesures en l'absence de PLF.

Les agents de la catégorie B du MINARM ne pourront pas obtenir, faute de budget, d'indemnités de départ volontaire (IDV), de ruptures conventionnelles (RC), ni de primes de restructurations de service. L'**UNSA Défense** ne laissera pas les agents sans mesure d'accompagnement.

Autres conséquences, malgré les sous effectifs, les recrutements 2025 sont également gelés. Cette mesure est en contradiction avec le contexte international et les augmentations de charge qui sont demandées aux agents et pour lesquelles, ils répondent toujours présents.

Si les mesures catégorielles sont gérées par Bercy, aucune nouvelle mesure en 2025 ne répondra aux besoins des agents faute de PLF.

Qu'en sera-t-il des remboursements de mission, astreinte, heures supplémentaires ?





De nombreux agents vont être impactés par la création du Commissariat au Numérique de Défense (CND). Quel sera le soutien réel des agents de la catégorie B dans cette nouvelle entité ?

L'UNSA regrette la gestion discriminatoire des agents de filière non-numérique provoquant une désunion par manque de cohérence. Pour l'UNSA, ces pratiques ne sont pas acceptables.

L'UNSA constate une augmentation du nombre de prolongations de stages due à des erreurs de casting ou de sélection d'agents sur des emplois mal formulés ou mal définis par l'administration. Doit-on le reprocher à l'agent ? L'administration ne doit-elle pas mieux définir son besoin de compétences ?

Les fonctionnaires donnent le meilleur d'eux-mêmes pour faire vivre le service public !

Les taux pro/pro triennaux des agents paramédicaux ont été validés au guichet unique le 25 novembre dernier, mais le texte n'est toujours pas sorti. Pourquoi ? Pour l'UNSA, les paramédicaux sont définitivement les oubliés du MINARM alors qu'ils démontrent chaque jour leurs compétences au service de tous. A l'heure actuelle où le pouvoir d'achat est en berne, les agents ne sont pas aidés !

Comme à son habitude, l'UNSA Défense aborde la question du gel de la prime statutaire des personnels paramédicaux. Depuis 2017, cette prime demeure figée, tout comme sa majoration en cas de changement de grade ou de corps. Cette situation est inacceptable, d'autant plus que les fonctionnaires abonnés au RIFSEEP bénéficient d'une révision annuelle du CIA et que leur ticket mobilité et/ou promotion lié à l'avancement reste en vigueur. Les paramédicaux apparaissent ainsi comme les grands oubliés du CTI et de la MSI, malgré leur rôle central dans la mise en place du Ségur de la santé.

Cependant, l'UNSA Défense espère que cette année, les agents percevront leur majoration en bonne et due forme car cela est inacceptable !





Pour l'UNSA Défense, il est essentiel de rappeler que les personnels paramédicaux traversent une réelle souffrance psychologique. Il est grand temps de mettre en place une réglementation claire ainsi qu'une procédure lors d'une inaptitude définitive actée par le CMG SGL. Un travail commun entre la DRH-MD, le SSA et le CMG SGL devrait être mis en place. La reconversion d'un agent paramédical déclaré inapte n'est pas une mince affaire dans le sens où l'ensemble des employeurs ferme ses portes à cause du statut !

L'UNSA Défense demande qu'un accompagnement spécifique soit mis en place.

En conclusion, l'UNSA Défense souhaite pour cette année 2025, un dialogue social constructif dans l'intérêt des agents. L'enjeu est permanent et oblige à être proactif dans les échanges. L'UNSA Défense souhaite que cette nouvelle période d'entretien professionnel se passe dans de meilleures conditions.

Les élus UNSA Défense aborderont comme toujours cette commission avec une vision réaliste des dossiers et donneront leur analyse durant l'instance.

Monsieur le Président, mesdames messieurs nous vous remercions de votre attention.

